

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Comptabilité et trésorerie	No SD SD-2023-4698
OBJET	Déposer au conseil les 2 états comparatifs non consolidés: 1) Résultats financiers pour la période du 1er janvier au 31 août 2023 et 2) Résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2023	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
Actions : DÉPÔT RAPPORT FINANCIER Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes, le Trésorier doit déposer, au conseil municipal, 2 états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier réalisés pour la période terminée le 31 août 2023 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Nous déposons donc à cette fin les résultats de fonctionnement de même que les résultats d'investissement au 31 août 2023.</p> <p>Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est anticipée pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le Trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.</p> <p>À cette fin, vous trouverez ci-joint les informations financières suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Sommaire des résultats de fonctionnement non consolidés pour la période du 1er janvier au 31 août 2023 incluant les données financières comparatives pour la même période de l'année précédente. 2) Sommaire des résultats d'investissement non consolidés pour la période du 1er janvier au 31 août 2023 incluant les données financières comparatives pour la même période de l'année précédente. 3) Sommaire des résultats prévisionnels non consolidés pour l'exercice 2023. <p>Ce rapport doit être déposé au conseil lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, soit celle du 3 octobre 2023.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Les informations financières présentées représentent une compilation des données financières au 31 août 2023. Ils ne comprennent pas toutes les écritures comptables nécessaires à la démarcation et ne tiennent pas compte de la méthode de la comptabilité d'exercice. En conséquence, il est possible que cette information ne puisse se prêter à un usage autre.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de recevoir le rapport périodique non consolidé pour la période du 1er janvier au 31 août 2023, ainsi que les résultats prévisionnels pour l'exercice 2023, comme ils sont préparés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville.		